

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Bassin Rhône-Méditerranée

***Stratégie Locale de Gestion
des Risques d'Inondation***

(SLGRI)

**TERRITOIRES À RISQUE
IMPORTANT D'INONDATION**

**TRI de Chambéry –
Aix-les-Bains**

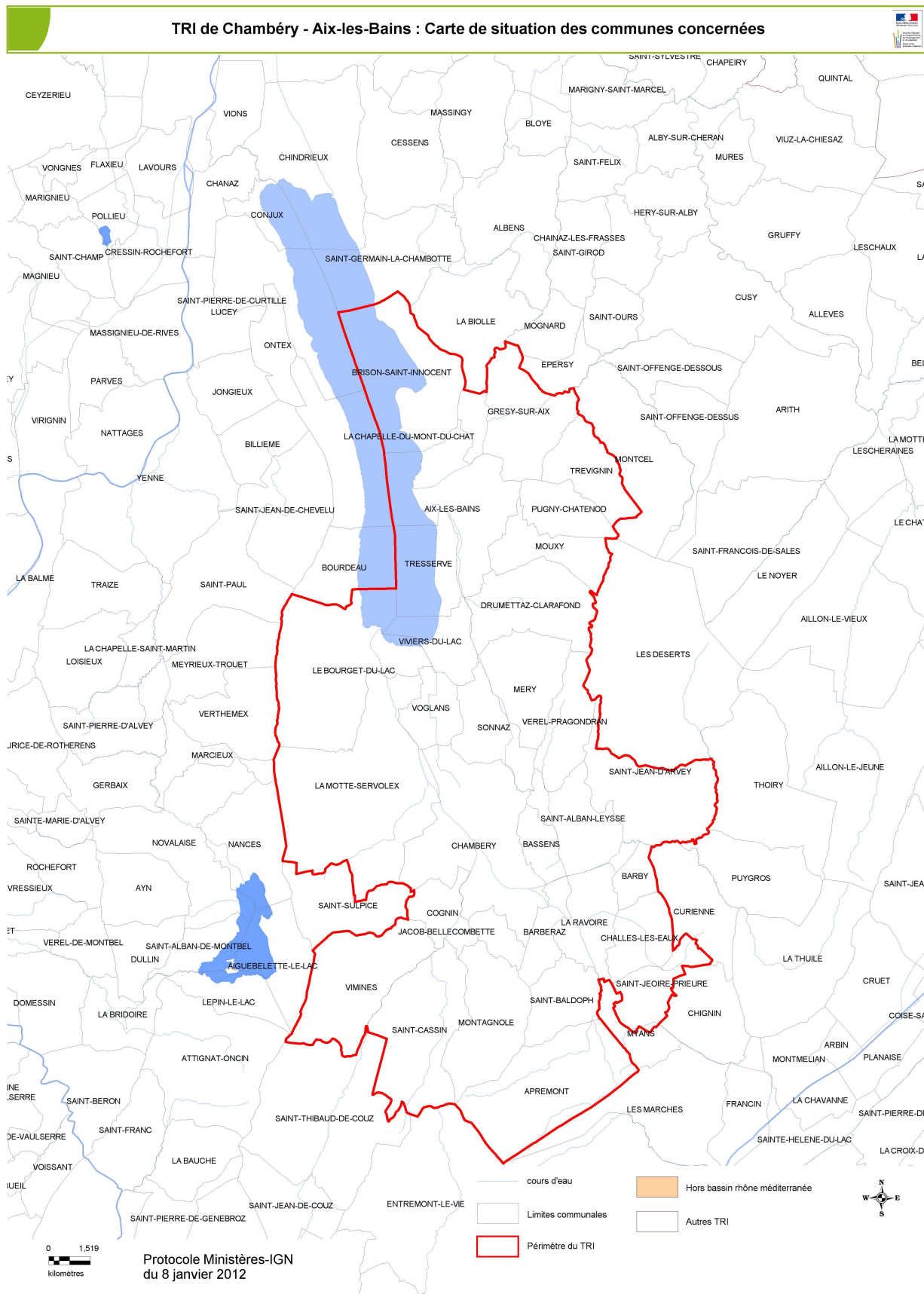
octobre 2016

La mise en œuvre de la directive inondation vise à fixer un cadre de gestion des risques d'inondation tout en priorisant l'action de l'État pour les Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

1 - Présentation du TRI

Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : <ul style="list-style-type: none"> - <i>la Leysse</i> - <i>l'Hyères</i> - <i>le Tillet</i> - <i>le Sierroz</i> - <i>le lac du Bourget</i>
Région	Rhône-Alpes
Départements	Savoie
Composition administrative	Intecommunalités CA Chambéry Métropole, CA du Lac du Bourget, CC du Pays de Montmélian (CCPM). Communes Apremont, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Baldoph, Montagnole, Saint-Cassin, Vimines, Cognin, Jacob-Bellecombette, Chambéry, Barberaz, La Ravoire, Challes-les-Eaux, Barby, Saint-Alban-Leysse, Saint-Jean d'Arvey, Bassens, La Motte-Servolex, Voglans, Sonnaz, Mery, Verel-Pragondran, Drumettaz-Clarafond, Viviers-du-Lac, Le Bourget-du-Lac, Tresserve, Aix-les-Bains, Mouxy, Pugny-Chatenod, Trévignin, Grésy-sur-Aix, Brison-Saint-Innocent.
Population/ part de la population en EAIP	87 666 / 51,7 %
Emplois/part des emplois en EAIP	68 768 / 83,0 %
Dates des principaux événements du passé	Crues récentes : novembre 1944, février 1990 (Leysse, Sierroz, Lac du Bourget, Isère), décembre 1991, février 1995, juillet 1999 (Leysse), octobre 1980, novembre 2002 (Sierroz), mai 1999, mars 2001, janvier 2004.
Spécificité du territoire	Pôle économique sans tradition industrielle affirmée, mais disposant d'une industrie sectorielle en émergence dans de nombreux domaines, le bassin Chambéry-Aix est selon le projet de DTADD Alpes du Nord soumis à une très forte pression urbaine. Contraint par un relief marqué, celle-ci tend à une consommation de l'espace dans la Plaine de Chambéry, sur les piémonts et vers la vallée de l'Isère. Dans la continuité de l'agglomération de Chambéry-Aix-les-Bains, une pression résidentielle, économique et touristique est également exercée sur la partie littorale du Lac du Bourget.

Périmètre du TRI



Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 1^{er} août 2014, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ce TRI suite à une consultation des parties prenantes de 2 mois qui a été menée entre le 15 avril et le 7 juin 2014.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, les inondations causées par la Leysse, l'Hyères, le Tillet, le Sierroz et le lac du Bourget ont été identifiées comme phénomènes prépondérants. Les principaux affluents de la Leysse ont également été étudiés pour les crues fréquente et moyenne mais par souci d'homogénéité de représentation – leur crue millénale n'a pas été étudiée –, seules les confluences seront représentées.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

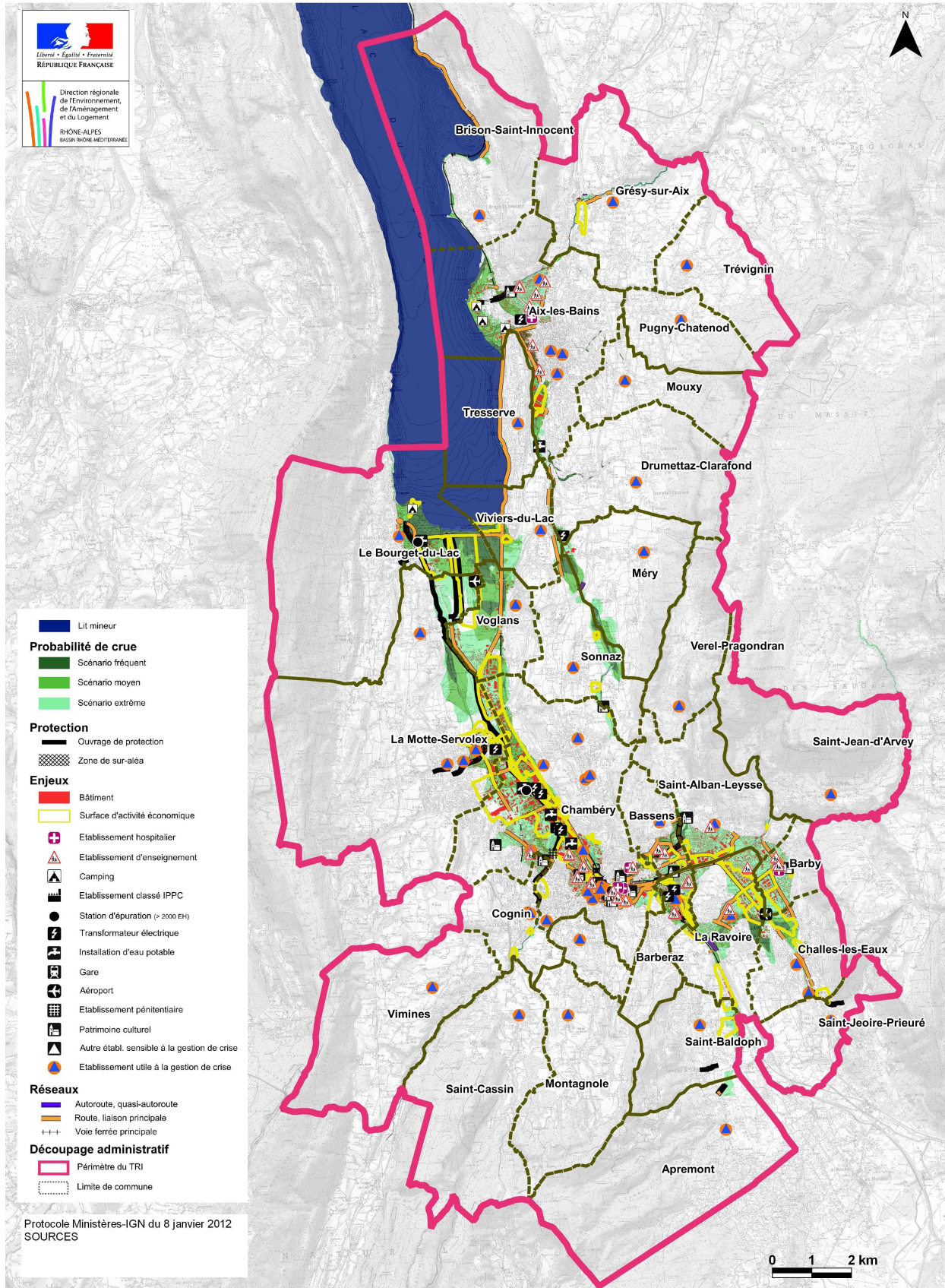
L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	170 362		
Taux d'habitants saisonniers	20 %		
Scénario	fréquent	moyen	extrême
Habitants permanents en zone inondable	3 031	7 548	45 843
Emplois en zone inondable	Entre 1 119 et 1 851	Entre 13 998 et 22 502	Entre 46 486 et 72 771

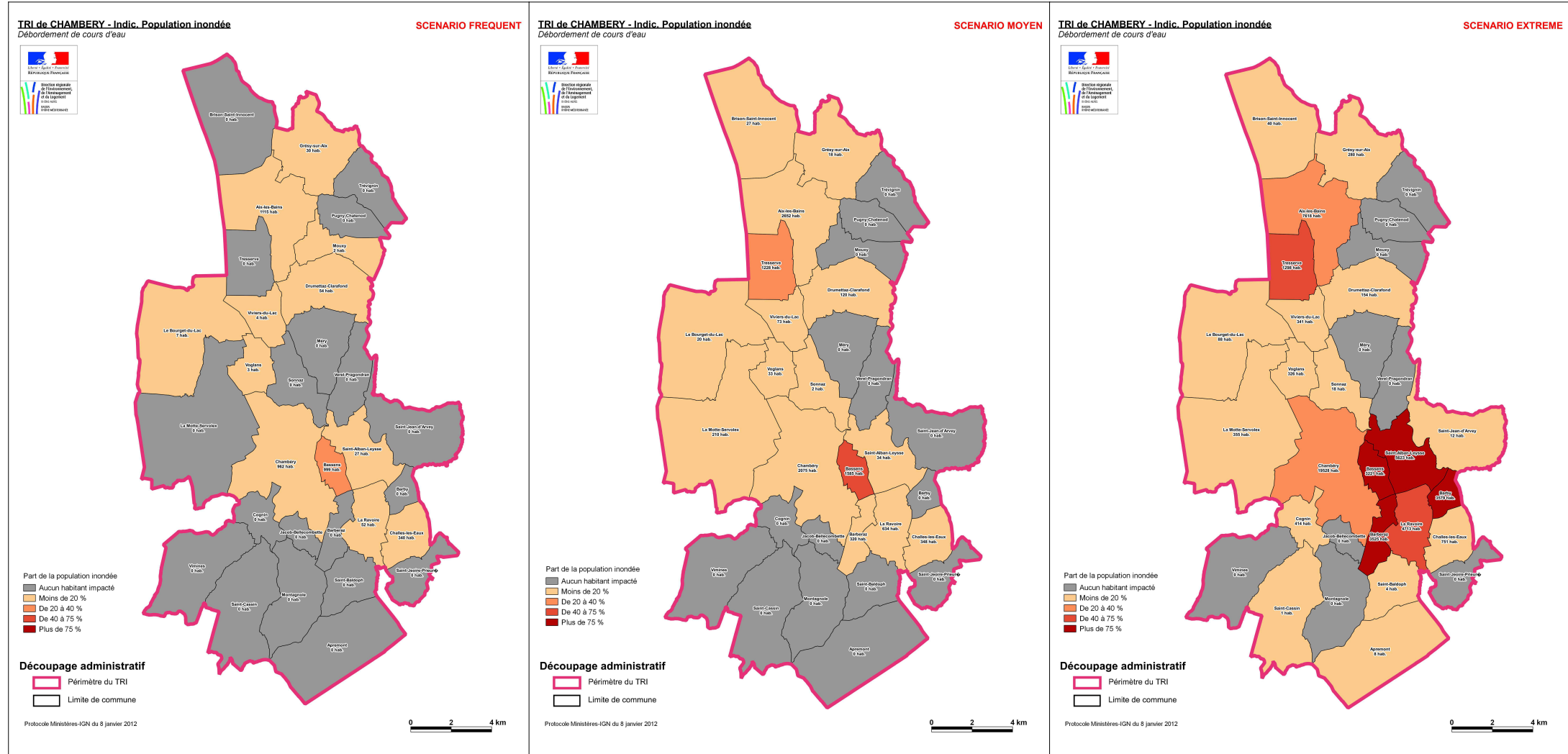
** L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.*

TRI de CHAMBERY
Débordement de cours d'eau

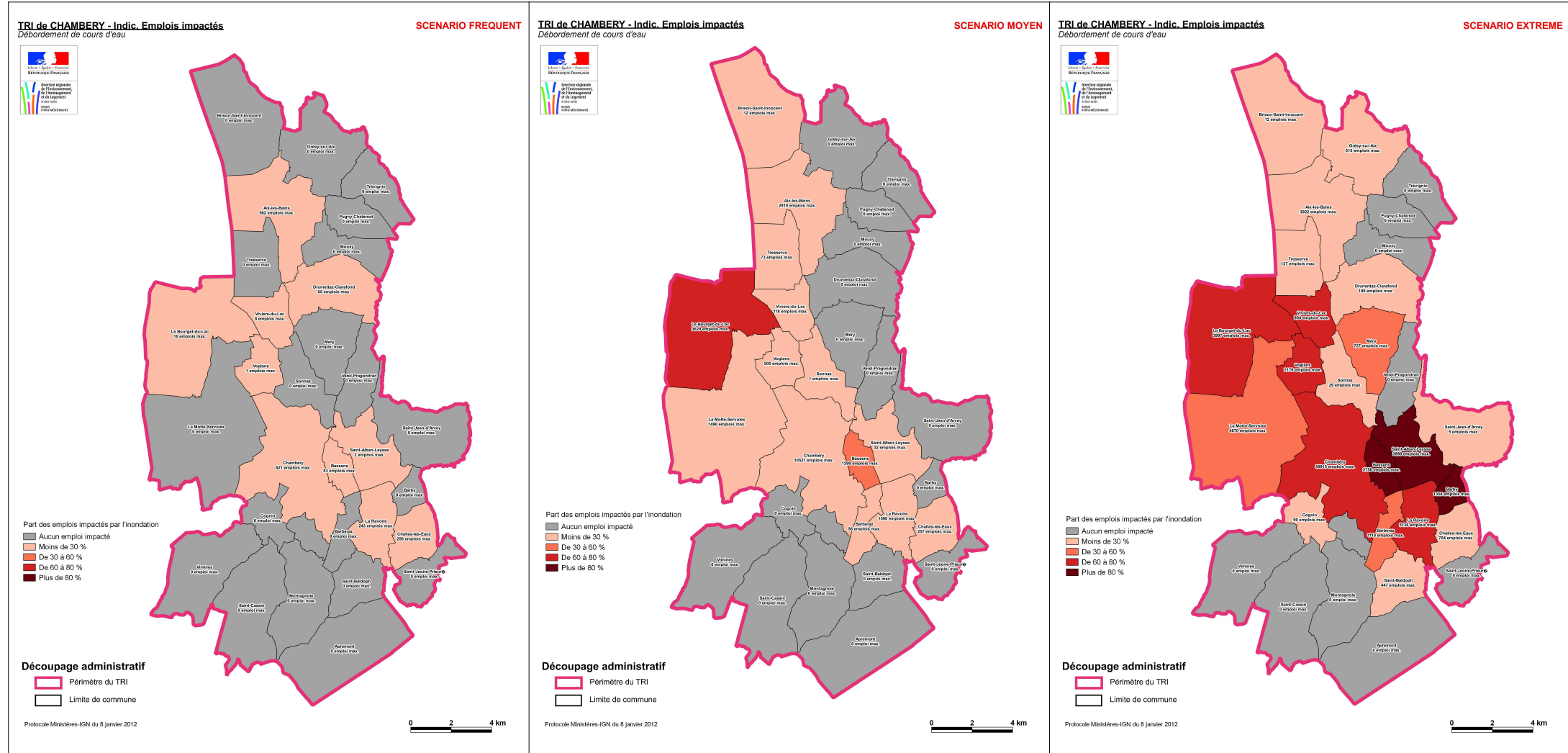
Carte de risque



Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées (population INSEE de 2010).



Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées (base de données SIRENE).



2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Contrat de bassin versant

Un premier contrat de lac a été réalisé entre 2003 et 2009. Il a traité de la dépollution de l'eau, de la restauration des milieux aquatiques, de la gestion des crues, de l'action pédagogique et du suivi environnemental des milieux.

Un second contrat a été lancé en 2011. Il s'étale sur une période de 6 années. Il décline les objectifs majeurs du SDAGE sur le bassin versant du lac.

PAPI Lac du Bourget

Le CISALB, qui est la structure porteuse du contrat de bassin versant du lac du Bourget, est impliqué également dans le domaine des risques d'inondation et est la structure porteuse et d'animation du PAPI.

Chambéry Métropole dispose de la compétence rivière sur l'agglomération chambérienne (bassin versant de la Leysse). Cette compétence comprend en particulier l'entretien des cours d'eau, les études et la réalisation des travaux hydrauliques, notamment ceux visant à la protection contre les inondations.

Sur le bassin aixois, la CALB est compétente pour l'entretien des cours d'eau.

Le périmètre du PAPI s'étend aux deux agglomérations ainsi qu'à l'Albanais. La Chautagne et le versant Est du massif de l'Épine ne sont pas concernés par les actions du programme.

Un premier PAPI s'est déroulé entre 2003 et 2009. Depuis 2010, c'est le PAPI 2 qui anime le territoire. Sa durée a été étendue jusqu'à fin 2016.

Un PAPI 3 est en élaboration, en lien avec les réflexions GEMAPI.

PPRi

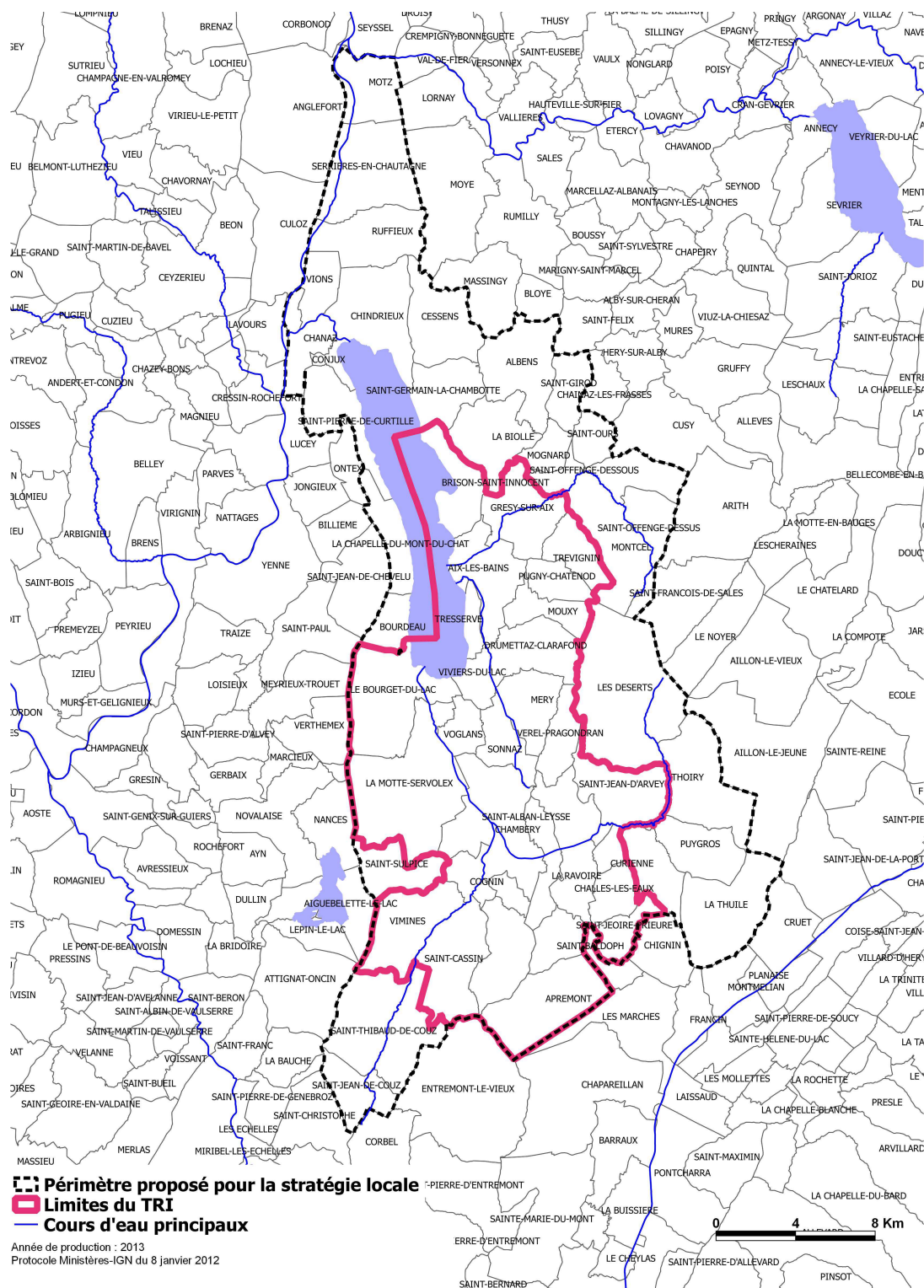
Le PPRi d'Aix les Bains a été approuvé en 2011.

Celui de la Chautagne en 2015.

Le PPRi de Chambéry fera l'objet d'une révision générale à l'issue des importants travaux Leysse Hyères.

3 - Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour le TRI

STRATEGIE LOCALE - TRI DE CHAMBERY-AIX-LES-BAINS



4 - Gouvernance

4,1 Animation

Dans la phase transitoire, préalable à la définition des contours des compétences GEMAPI, l'animation de la SLGRI est portée par l'État, avec l'appui technique des équipes du CISALB, de Chambéry Métropole et de la CALB (Grand Lac)

4,2 Parties prenantes

Les parties prenantes concernées par la stratégie locale de gestion des risques d'inondation des communes de Chambéry et Aix-les-Bains ont été définies dans l'arrêté préfectoral DDT/ssr/ur n° 2016-1092 du 20 juillet 2016, à savoir :

- le préfet de la Savoie
- la direction départementale des territoires
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- le service interministériel de défense et de protection civile
- le service départemental d'incendie et de secours
- l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- le conseil départemental de la Savoie
- la communauté d'agglomération Chambéry Métropole
- la communauté d'agglomération du Lac du Bourget
- la communauté de communes de Chautagne
- la communauté de communes de Yenne
- le Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB)
- le syndicat du Haut-Rhône
- le syndicat mixte de l'avant-pays savoyard
- Métropole Savoie
- la Compagnie Nationale du Rhône
- la chambre de commerce et d'industrie de la Savoie
- la chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc.

Toutes les parties prenantes seront associées lors de la consultation officielle prévue en novembre 2016,

5 - Objectifs pour la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Réviser le PPRI du bassin chambérien (après les travaux prévus sur la Leysse dans la traversée de Chambéry et en respectant la doctrine digues)
- 1.2 Prendre en compte le PPRI du bassin aixois dans les PLU et SCOT
- 1.3 Mener une étude de vulnérabilité des grands réseaux (communication, EDF, Gaz, Eau)

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Mener à bien le programme d'action de Chambéry-Métropole et de la CALB : digues et bassins de rétention
- 2.2 Prendre en compte le transport solide dans la gestion des inondations

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Articuler la prévision des crues du Rhône et l'annonce des variations des niveaux du lac du Bourget
- 3.2 Organiser un système de mesure pour améliorer la connaissance pluviométrique du territoire, étudier l'implantation d'un radar permettant de couvrir le territoire
- 3.2 Organiser un système d'alerte à partir du réseau de mesure

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Étudier les cours d'eau orphelins d'études hydrauliques
- 5.2 Poursuivre les travaux de pédagogie prévus au PAPI
- 5.3 Mettre en place des repères de crues